

Avis voté à la séance plénière du 27 novembre 2019

Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal (BEA)

Déclaration du groupe CFDT

L'animal est un être sensible. C'est sur cette réalité biologique que s'appuie l'avis du CESE pour formuler des préconisations importantes en faveur du bien-être animal. Le tableau dressé des conditions d'élevage et d'abattage présente une grande diversité de situations, mais révèle surtout que certains systèmes d'élevage ont oublié leur interaction avec le vivant, ou considèrent l'animal comme un simple produit, voire comme un minéral.

La situation dans les élevages aurait mérité d'être davantage explicitée selon les filières. Cependant, l'avis présente fort justement comment son évolution a pu générer des pratiques de souffrance animale absolument scandaleuses, au nom d'une recherche éperdue de productivité ; ceci dans un contexte de spécialisations régionales et de recherche de marché d'exportation, générant parfois des crises sanitaires, économiques et sociales.

Dans ces conditions il n'est pas surprenant que cet avis sur le bien-être animal révèle le mal-être de certains éleveurs, ainsi que celui des salariés des abattoirs. Cette réalité souligne les difficultés dans l'exercice des professions concernées, liées notamment aux faibles rémunérations, aux conditions de travail très dures et aux cadences de production. À ce mal-être s'ajoute la pression de quelques organisations qui visent à la disparition de la consommation d'animaux.

Certaines approches philosophiques considèrent que l'exploitation d'animaux n'est pas justifiable sur le plan éthique. Elles sont respectables, mais les méthodes utilisées pour dénoncer les souffrances animales ne sont pas acceptables quand elles jettent l'opprobre sur des personnes qui ne sont, à quelques très rares exceptions, pas responsables de la situation. Dans ce cadre, la question de la présence de caméras dans les abattoirs a suscité un débat animé dans la section. La CFDT se retrouve dans la préconisation qui émet des réserves sur l'installation des caméras dans les abattoirs, mais l'expression aurait mérité d'être plus nette sur les conditions d'amélioration du traitement des animaux. Elles nécessitent avant tout de l'accompagnement, de la formation, de la recherche, des contrôles vétérinaires adaptés, et de repenser les process.

L'avis formule des préconisations visant à l'amélioration des conditions d'élevage respectueuses de l'éthologie des espèces, la labellisation, l'implication des filières. La CFDT les soutient. La préconisation relative à la restauration collective aurait mérité une position plus volontariste concernant la possibilité de repas sans viande. Plus globalement, la problématique de l'impact de l'élevage sur les émissions de gaz à effet de serre aurait dû permettre de réaffirmer

l'enjeu de réduire globalement la consommation de viande, d'autant que cette diminution de quantité, outre ses effets bénéfiques sur la santé, permettrait de privilégier la qualité et la production locale.

La CFDT a voté l'avis.